

30 mars 1951.

Monsieur le Juge d'instruction
fédéral R. JEANPRETRE

NEUCHÂTEL

Monsieur le Juge d'instruction fédéral,

Je représente Monsieur Frédéric EGGENSCHWYLER,
plaignant, dans la procédure que vous instruisez contre
Charles DAVIES.

J'ai pris connaissance de la procédure.

Conformément à l'avis que vous avez envoyé à
M. Eggenschwyler le 7 Mars, j'ai l'honneur de vous demander
d'ordonner les compléments d'instruction suivants :

Le nommé Davis a-t-il reçu mandat de quelqu'un de surveiller
mon client M. Frédéric Eggenschwyler et son ex femme, Mme
PFISTER ?

Quel genre de renseignements a-t-il recueilli sur le compte
de M. Eggenschwyler et de Mme Pfister (je souligne que je
représente aussi bien Mme Pfister que M. Eggenschwyler).

A-t-il transmis ces renseignements à Washington au F.B.I. ou
au sénateur Mac Carthy ?

Comment recevait-il la somme de 400 \$ mensuellement à laquelle
il a fait allusion dans ses déclarations à la Police de
Genève, le 19 novembre 1950 ?

Il ne vous échappera pas en effet que de la ré-
ponse à ces quelques questions dépend aussi le degré de cul-
pabilité du nommé Davis.

Vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer,
Monsieur le Juge d'instruction fédéral, l'assurance de ma
considération très distinguée.

